



نحو حوار اجتماعي منظم وشامل

في منطقة جنوب البحر الأبيض المتوسط

التاريخ : 16 ديسمبر 2012
البلد: الجزائر
نوع الوثيقة : اتفاق جماعي
القطاع: اتصالات الجزائر
الموضوع : اتفاق جماعي عدد 2012/03 الجزائر (بالفرنسية)
مرحلة النزاع : مفاوضات جماعية
نوع المكاسب : يحتوي هذا الاتفاق على 4 بنود : الموضوع / هوية الموظفين المعنيين / تاريخ سريان هذا الاتفاق / التسجيل والايذاع
عدد المستفيدين :
النوع الاجتماعي:



ACCORD COLLECTIF N° 03/12

Entre

L'entreprise publique économique "ALGERIE TELECOM", ci-après dénommée l'employeur, société par actions au capital social de 50 000.000.000 DA, inscrite au registre du commerce sous le numéro 02 B 18083, dont le siège social est sis route nationale n°5 Cinq Maisons, 16 211- Mohammadia, Alger, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Azouaou MEHMEL, d'une part,

Et

Le Syndicat National d'Entreprise d'Algérie Télécom de l'Union Générale des Travailleurs Algériens (U.G.T.A), représenté par son Secrétaire Général, Monsieur Zineddine ZAMOUM, d'autre part,

- Considérant la loi 90/11, modifiée et complétée, du 21 Avril 1990 relative aux relations de travail, notamment son article 84,
- Considérant la convention collective de la SPA ALGERIE TELECOM du 21 Octobre 2006.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent accord collectif a pour objet de définir les modalités d'alignement catégoriel à la catégorie 10 des salariés positionnés actuellement entre la catégorie 6 et la catégorie 9, occupants des emplois supérieurs à leurs classifications actuelles dans le cœur du métier de l'entreprise.

Article 2 : identification du personnel concerné.

Le personnel concerné par cette opération objet de cet accord, exerce au niveau opérationnel et se repartie suivant le tableau défini ci-dessous :



METIER	EMPLOIS	06	07	08	09	TOTAL
OC	Agent d'Encaissement	3		3	2	8
OC	Assistant(e) Recouvrement			2	2	4
OC	Assistant(e) Satisfaction Client	4		2	3	9
OC	Attaché(e) Commercial Grands Comptes			1		1
OC	Interface Client Front Office	7		12	19	38
OC	Responsable Division Commerciale	1				1
SI	Assistant Support Internet				1	1
TC	Assistant(e) Contrôle de Production	1		1		2
TC	Assistant(e) Energie & Environnement	3				3
TC	Opérateur Réseaux Energie & Environnement	50		50	5	105
TC	Opérateur Réseaux Télécoms	806	19	395	163	1 383
TC	Superviseur Equipe Opérationnelle	8	1	13	5	27
TC	Superviseur Section Technique			1		1
TC	Surveillant de Chantier	6		5	4	15
	TOTAL	889	20	485	204	1 598

Article 3 : Date d'effet

L'alignement catégoriel à la catégorie 10 pour le personnel concerné prend effet à partir du 1^{er} janvier 2013.

Article 4: Enregistrement, dépôt

Le présent accord collectif est établi en un nombre suffisant d'exemplaires pour remise à chacune des parties contractantes et pour dépôt à l'Inspection du travail de Dar El Beida et au greffe du Tribunal d'El Harrach, conformément à l'article 126 de la loi 90/11 du 21 Avril 1990, relative aux relations de travail.

Fait à Alger, le 16 DEC 2012

Pour le SYD Nal d'Entreprise/UGTA

Le Sectétaire Général

M. Zineddine ZAMOUM

الأمين العام

زعوم زين الدين

Siege social, Route nationale n°05
Tel: 021 82 38 38

Pour ALGERIE TELECOM
Le Président Directeur Général

M. Azouaou MEHMEL

Le Président Directeur Général
du Groupe Algérie Telecom

Azouaou MEHMEL

Mohammadia 16211-ALGER
Fax: 021 82 38 39

